



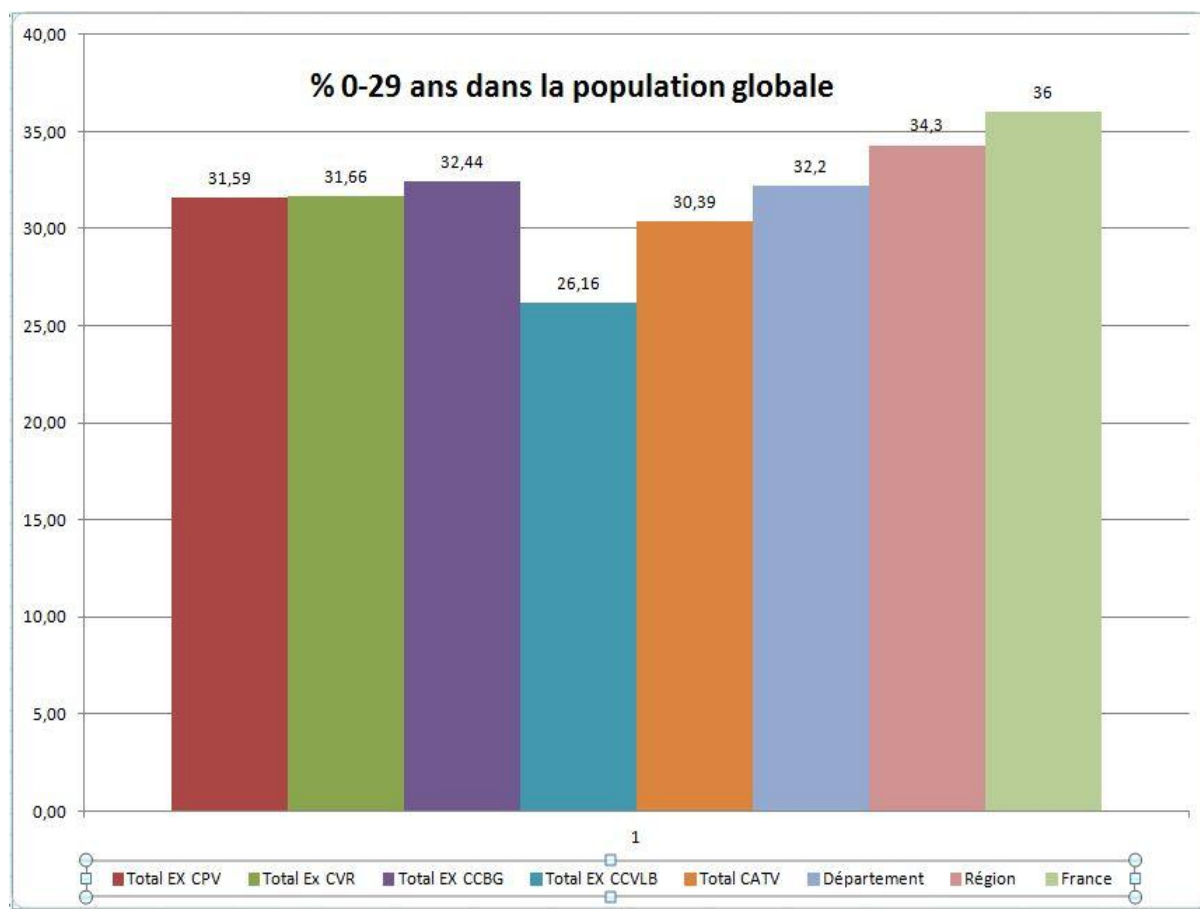
**Enfance  
Jeunesse**

**LE PROJET ÉDUCATIF  
DE  
TERRITOIRES  
VENDÔMOIS  
2020-2024**

# PRÉAMBULE

## Eléments de contexte

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté d'agglomération Territoires vendômois est issue de la fusion de quatre communautés de communes. Elle regroupe 65 communes et compte au recensement de 2015, 54 592 habitants, parmi lesquels 30,39 % de moins de 30 ans, un chiffre se situant sous les moyennes départementales, régionales et nationales et qui évolue à la baisse avec une diminution de 4 % en 5 ans depuis 2010.

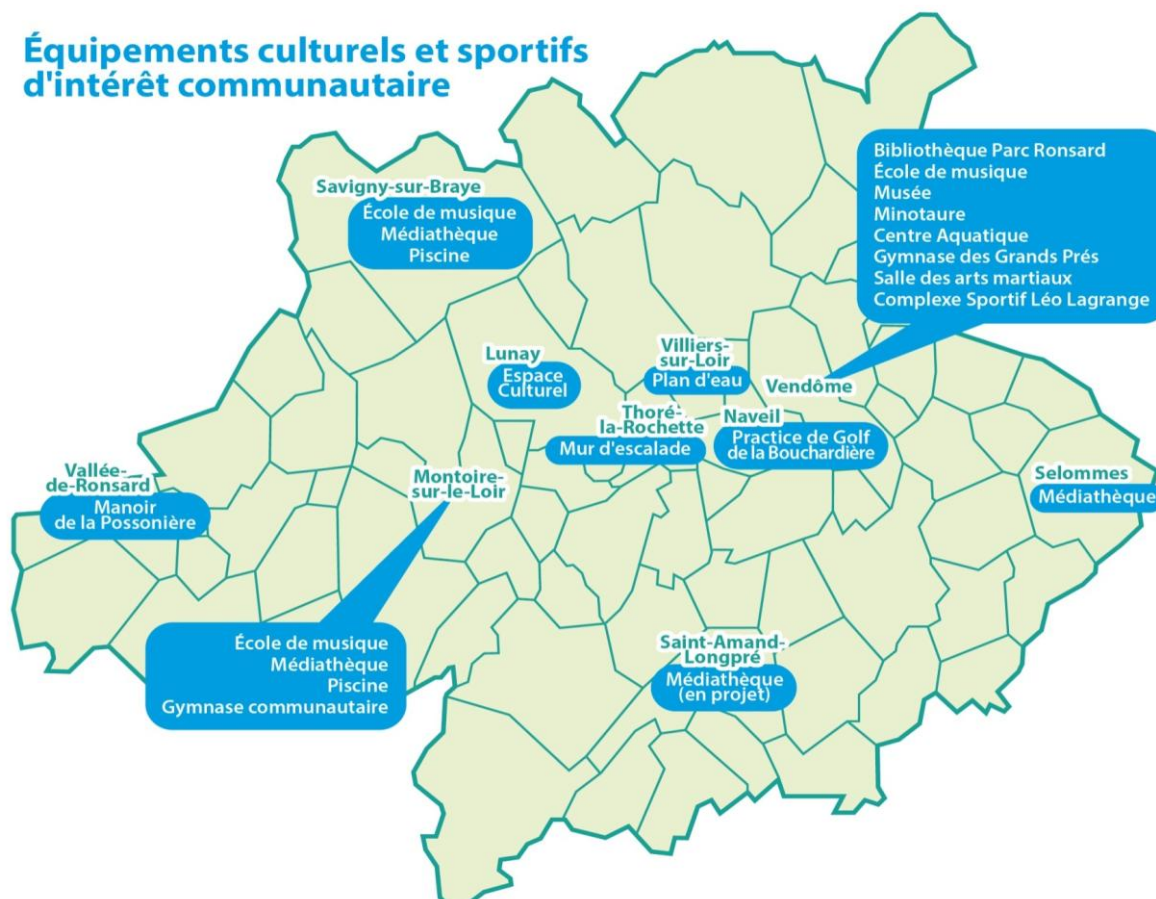


C'est en prenant en compte ce phénomène que la communauté d'agglomération Territoires vendômois a choisi, dans l'année qui a suivi sa création, d'exercer de larges compétences en matière d'enfance et de jeunesse et plus largement de politiques éducatives. L'objectif est de rendre le territoire plus attractif pour les familles, les enfants et les jeunes et de tendre vers une égalité d'accès aux services éducatifs communautaires auprès des habitants des 65 communes.

Les politiques éducatives exercées au niveau intercommunal sont les suivantes :

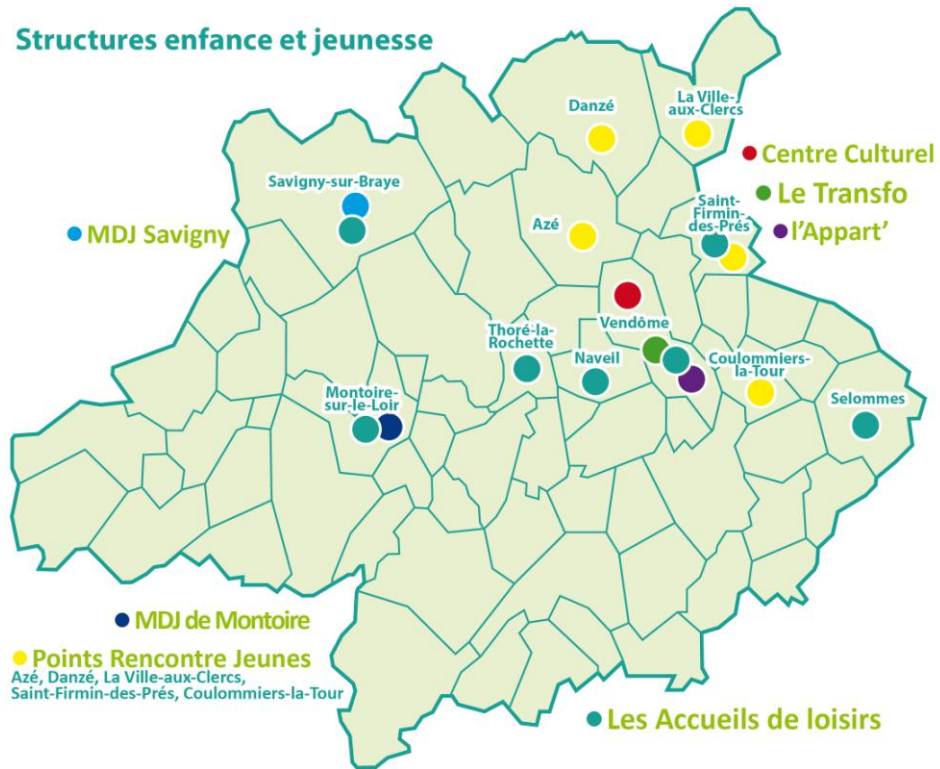
- insertion sociale et professionnelle et accès à la culture et aux pratiques artistiques dans le cadre de l'exercice de la compétence de la politique de la ville au sein du quartier des Rottes situé en zone urbaine sensible,
- actions éducatives conduites dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire de la ville de Vendôme,
- gestion de 21 équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire.

### Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire



- une action culturelle identifiée autour d'une animation du réseau de lecture publique, et des politiques en faveur de la sensibilisation au cinéma d'animation aux arts plastiques, à la danse au théâtre ;
- gestion de 20 équipements à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse constitués de 5 EAJE, 3 relais assistante maternelle, 7 accueils de loisirs sans hébergement, 6 accueils jeunes (dont un itinérant) et le Transfo regroupant un point information, un espace public numérique et un dispositif d'accompagnement de projet.

## Structures enfance et jeunesse



### ***Un projet éducatif conçu de manière transversale***

Le projet éducatif de Territoires vendômois a été conçu comme une opportunité d'élaborer une politique transversale entre les différentes directions de la communauté d'agglomération en favorisant le décloisonnement de leurs actions. Son ambition est aussi de servir de cadre de référence pour les relations de Territoires vendômois avec ses partenaires éducatifs territoriaux.

En cohérence avec cet objectif, le projet éducatif a été engagé le samedi 26 janvier 2019 par une réunion de l'ensemble des agents de la communauté d'agglomération exerçant des missions éducatives, suivie d'un cycle de 8 réunions par tranche d'âge (0-6 ans, 6-11 ans, 11-14 ans, 14 ans et plus) associant les partenaires éducatifs de Territoires vendômois. Ces réunions avaient pour objectif d'identifier les enjeux éducatifs de la communauté d'agglomération pour établir des préconisations auprès des élus de Territoires vendômois. Après l'identification de ces enjeux, 11 réunions thématiques ont été conduites (voir annexe n° 1) pour établir des préconisations d'action cohérentes au regard des compétences et des moyens d'action de Territoires vendômois.

L'élaboration du projet éducatif est donc bien issue d'une démarche ascendante, et authentiquement participative conclue de manière légitime par un arbitrage politique de l'exécutif de Territoires vendômois.

### ***Un diagnostic éducatif territorial faisant la part belle à l'évaluation des demandes des usagers***

Le projet éducatif devant s'exercer sur un territoire intercommunal nouveau après la prise de la compétence enfance jeunesse au 8 juillet 2018, son élaboration a été précédée d'un triple travail :

- une évaluation de l'existant avec une analyse de la fréquentation des principaux services éducatifs de la communauté d'agglomération et une attention particulière portée aux éventuelles disparités territoriales ;
- une association des communes par le biais d'une enquête en ligne auprès des plus de 1 000 conseillers municipaux des 65 communes de Territoires vendômois
- une évaluation de la demande des usagers avec une enquête en ligne pour toutes les familles ayant des enfants et des jeunes de moins de 18 ans (680 réponses). Cette consultation visait à identifier le taux de satisfaction des usagers fréquentant les services éducatifs, mais aussi et surtout à connaître les raisons de non fréquentation de l'offre de Territoires vendômois. Elle a été doublée d'une consultation auprès de 278 jeunes de la communauté d'agglomération.

L'analyse des différentes données fera l'objet de développements spécifiques déclinés par tranche d'âge au fil du document, toutefois certains éléments globaux peuvent d'ores et déjà être mis en avant :

- les familles sont globalement très satisfaites des services proposés. Les niveaux de satisfaction testés sur 17 items évoluent entre 75 et 99 %.

	Taux d'utilisation 0-3 ans	Taux d'utilisation 6-9 ans	Taux d'utilisation 9-11 ans	Taux d'utilisation 11-13 ans	Taux d'utilisation 14 ans et plus	Utilisation moyenne	Taux de satisfaction
EAJE	39.30 %					39.3 %	87.1 %
Assistante maternelle	46.8 %					46.8 %	
RAM						30.6 %	76.5 %

	Taux d'utilisation 0-6 ans	Taux d'utilisation 6-9 ans	Taux d'utilisation 9 – 11 ans	Taux d'utilisation 11 – 13 an	Taux d'utilisation 14 ans et plus	Utilisation moyenne	Taux de satisfaction
ALSH	43.90 %	45.70 %	34.10 %	26.10 %		38.30 %	79.10 %
Périscolaire							76.5 %

	Taux d'utilisation 3- 6 ans	Taux d'utilisation 6 – 11 ans	Taux d'utilisation 11-14 ans	Taux d'utilisation 14 ans et plus	Utilisation moyenne	Taux de satisfaction
Activités musicales encadrées		11.0 %	21.9 %	20.8 %	14.9 %	86.0%
Activités sportives encadrées	35.3 %	63.0%	66.2 %	54.8 %	55.7 %	86.3 %
Bibliothèque	75.9 %	75.9 %	65.5 %	57.9 %	69.1 %	
Musée	29.4 %	34.0 %	23.6 %	20.3 %	27.3 %	
Ludothèque	27.3 %	22.6 %	17.4 %	14.7 %	22.1 %	
Piscine	60.7 %	71.7 %	70.2 %	68.0 %	68.0 %	

	Taux d'utilisation 6-9 ans	Taux d'utilisation 9 -11 ans	Taux d'utilisation 11 – 14 ans	Taux d'utilisation 14 ans et plus	Utilisation moyenne	Taux de satisfaction
Animations itinérantes		39.3 %	34.3%	21.3%	30.4%	89.2 %
Animations sportives	30.2 %	31.9 %	23.6 %	17.3 %	23.8 %	90.2 %
Accueil Jeunes		5.7 %	8.7 %	4.6 %	6.3 %	91.8 %
Sorties		7.9 %	11.2 %	8.1 %	9.5 %	95 %
Séjours		4.4 %	5 %	3.6 %	4.1 %	95.2 %
Transfo		6.8 %	8.3 %	8.6 %	8.1 %	99.0 %

- les disparités d'accès à l'offre éducative sont réelles et justifient une intervention de la collectivité pour les résorber. Sur les 7 actions éducatives majeures de Territoires vendômois (Etablissement d'accueil du jeune enfant, Accueil de loisirs sans hébergement, médiathèques communautaires, écoles de musique, Pass Activ Jeune, animations dans les communes, sport vacances) le nombre de communes ne présentant aucun bénéficiaire du service évolue entre 5 et 40, et pour celles présentant au moins un bénéficiaire, le différentiel de participation rapporté au nombre d'enfants et de jeunes présente un rapport d'au moins un à 10 pour chaque service évalué.
- Les trois principales sources d'insatisfactions des familles sont l'éloignement de l'offre éducative, un inégal accès à la communication et des tarifs apparaissant comme trop élevés pour les familles à revenu modestes.

### ***Un projet éducatif s'appuyant sur 4 objectifs***

L'élaboration du projet éducatif a été l'opportunité de réaffirmer les 4 objectifs éducatifs communs à l'ensemble des directions et services de Territoires vendômois qui servent de cadre de référence dans le dialogue entre la communauté d'agglomération et ses partenaires éducatifs. Ces objectifs, qui valent pour toutes les tranches d'âge et toutes les actions constituent le sens de l'intervention publique communautaire.

Ils sont les suivants :

#### **Favoriser l'autonomie** c'est-à-dire donner aux enfants et aux jeunes les moyens

- ✓ D'agir seuls à leur rythme dans un cadre sécurisant ;
- ✓ De s'affirmer, de faire des choix, de prendre des initiatives ;
- ✓ De prendre confiance en eux ;

#### **Accompagner l'épanouissement** c'est-à-dire

- ✓ Respecter les rythmes d'apprentissage et les motivations des enfants et des jeunes ;
- ✓ Ouvrir les enfants et les jeunes à la découverte de nouvelles pratiques culturelles sportives et de loisirs ;
- ✓ Valoriser la créativité et l'envie d'apprendre ;
- ✓ Favoriser l'éveil et l'estime de soi ;

#### **Encourager la citoyenneté et le civisme** c'est-à-dire

- ✓ Contribuer à la prise de conscience des droits et des devoirs des enfants et des jeunes ;
- ✓ Susciter l'envie des jeunes de s'impliquer dans la vie locale ;
- ✓ Aider les enfants et les jeunes à développer leur capacité d'écoute, d'intégrité, d'honnêteté et de loyauté ;

### **Contribuer au respect des différences c'est-à-dire**

- ✓ Encourager la connaissance et la reconnaissance de l'autre dans sa différence ;
- ✓ Favoriser la mixité sociale et culturelle ;
- ✓ Susciter la curiosité, l'entraide et la communication ;

Au regard de la concertation avec les acteurs éducatifs et les élus , de l'analyse des attentes des usagers, de l'évaluation de l'égalité d'accès aux services publics éducatifs, la communauté d'agglomération en concertation avec ses partenaires a approuvé le projet éducatif développé dans le présent document et qui s'articule en fonction des tranches d'âges en deux grands axes.

#### **I. De 0 à 11 ans, agir pour l'égalité d'accès à l'offre éducative, mieux coordonner l'intervention des acteurs sur le territoire**

#### **II. Pour les plus de 11 ans, permettre à chaque jeune de devenir un acteur de son territoire**

Cette structuration par tranche d'âge place dans l'axe allant de 0 à 11 ans les problématiques ayant trait à la parentalité et à la prise en charge des enfants porteurs de handicap puisque la prise en compte de ces dimensions est au cœur des projets pédagogiques de toutes les structures dès le plus jeune âge. Il est toutefois évident que les préconisations établies dans ce document sont transversales à l'ensemble de l'action éducative de la communauté d'agglomération, et concernent également les structures Jeunesse comme le montreront les développements spécifiques liés à ces thématiques. Il en est de même dans un autre d'ordre d'esprit pour la création des événements à destination de l'enfance et de la jeunesse, qui constituent par excellence une opportunité d'action transversale entre toutes les directions de la communauté d'agglomération ayant une action éducative.



**DE 0 À 11 ANS,  
AGIR POUR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS  
À L'OFFRE ÉDUCATIVE,  
MIEUX COORDONNER  
L'INTERVENTION DES ACTEURS  
SUR LE TERRITOIRE**

## **De 0 à 11 ans, agir pour l'égalité d'accès à l'offre éducative, mieux coordonner l'intervention des acteurs sur le territoire**

Pour les enfants de 0 à 11 ans, les politiques éducatives conduites, soutenues ou coordonnées par Territoires vendômois résultent de la prise en compte de deux enjeux. Celui lié à l'exercice de la compétence enfance jeunesse sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération depuis le 8 juillet 2018, avec ses conséquences en termes de répartition et de déploiement des activités et des services, et celui apparu lors de la concertation avec les acteurs éducatifs pour améliorer l'efficacité de l'action publique par une meilleure concertation et coordination entre les acteurs.

Cet axe se décline autour des objectifs suivants :

- ***Avant la naissance sensibiliser les familles de toutes les communes à l'offre éducative du territoire***
- ***Développer les relations entre les assistantes maternelles et les acteurs éducatifs du territoire***
- ***Améliorer l'efficacité des actions en faveur de la parentalité***
- ***Favoriser une prise en charge transversale des enfants en situation de handicap***
- ***Tendre vers une réelle égalité d'accès à l'offre éducative***
- ***Renforcer l'attractivité des ALSH de Territoires vendômois***
- ***Agir pour résorber les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et sportives***
- ***Organiser des événements enfance jeunesse pour tous sur tout le territoire***
- ***Accompagner le passage à 9 ans entre les structures enfance et jeunesse***

### ***Avant la naissance sensibiliser les familles de toutes les communes à l'offre éducative du territoire***

Les acteurs éducatifs ont fait état d'une trop grande dispersion de la communication rendant difficilement lisible l'ensemble des actions conduites sur le territoire. Ce diagnostic a été repris par les familles qui ont pointé la question de la communication comme étant un facteur limitant la fréquentation de l'offre éducative.

La création d'un guide des parents reprenant l'ensemble de l'offre de services proposée aux familles ayant des enfants de moins de 11 ans (avec évidemment des reprises en terme de communication numérique) est apparue comme une réponse adaptée pour répondre à cette problématique.

Le systématisme d'une rencontre avec les parents avant la naissance apparaît comme le meilleur moyen d'assurer la diffusion de ce document et d'orienter les familles vers les services éducatifs répondant le mieux à leur besoin.

Ce guide permettra notamment de mieux faire connaître l'existence sur le territoire d'Établissements d'Accueil du Jeune Enfant dont les capacités vont se renforcer avec l'extension des de l'EAJE de Montoire. Il apparaît en effet qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, près de 40 communes de la communauté d'agglomération ne comptaient aucun enfant ne fréquentant les EAJE, et que le taux de recours aux EAJE (14%) était inférieur à celui constaté au niveau national (30 %).

### ***Développer les relations entre les assistantes maternelles et les acteurs éducatifs du territoire***

Avec 354 professionnelles permettant la garde en 2018 de 1 330 enfants de moins de 3 ans, les assistantes maternelles apparaissent comme les premiers acteurs éducatifs après les familles pour les enfants de moins de 3 ans. Elles peuvent bénéficier d'un soutien de Territoires vendômois par l'intermédiaire de l'action conduite par les trois relais assistantes maternelles dont la communauté d'agglomération est dotée.

Ces équipements offrent aux assistantes maternelles des informations concernant leur professionnalisation et leur statut et leur permettent de participer avec les enfants dont elles ont la garde à des animations proposées par trois éducatrices de jeunes enfants employées par Territoires vendômois.

La communauté d'agglomération souhaite poursuivre et étendre son action pour éviter l'isolement des assistantes maternelles et leur offrir la possibilité de découvrir l'offre éducative du territoire. Deux actions sont prévues à cette fin avec l'extension à de nouvelles communes du Relais Assistante Maternelle itinérant de Territoires vendômois, et la création avant les vacances d'été de temps d'animation du RAM itinérant au sein des ALSH.

Dans le même ordre d'esprit les assistantes maternelles seront invitées à s'inscrire à une liste de diffusion les informant de tous les événements organisés en faveur de la parentalité sur le territoire.

L'objectif de Territoires vendômois est clairement de reconnaître et de conforter le rôle éducatif des assistantes maternelles et de les placer comme le relais de l'offre éducative de Territoires vendômois auprès des parents.

### ***Améliorer l'efficacité des actions en faveur de la parentalité***

Réunion d'information, organisation d'événements à destination des enfants et de leurs parents en dehors des temps d'ouverture des structures, moments de convivialité, conférences, de nombreux acteurs éducatifs ont placé les relations avec les parents au cœur de leur projet pédagogique. C'est notamment le cas des 5 EAJE et des 7 ALSH gérés par Territoires vendômois. Par ailleurs le territoire a la chance d'être doté à Vendôme de trois acteurs ayant fait de la parentalité une des priorités de leur action. Il s'agit :

- au sein du quartier situé en zone urbaine sensible du programme de réussite éducative qui fonde depuis 11 ans son action sur une relation permanente avec les parents des enfants bénéficiaires du dispositif ;
- du centre social CAF dont l'activité va être reprise par la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et qui a placé le soutien à la parentalité au cœur de son projet d'établissement ;
- du nouvel équipement soutenu par Territoires vendômois, le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) la cabane à mots implantée au cœur du quartier en zone urbaine sensible, et dont la fréquentation monte en puissance.

Les acteurs éducatifs réunis au moment de l'élaboration du projet éducatif de Territoires vendômois ont constaté que cette richesse d'action était très largement méconnue des familles mais aussi des acteurs eux même. La création d'une newsletter ou liste de diffusion ouverte à l'ensemble des professionnels éducatifs doit permettre de résoudre cette difficulté et de faire valoir leur rôle prescripteur auprès des familles pour valoriser les actions et événements organisés en direction des parents.

L'emploi de la base de contacts issue des inscriptions aux activités proposées par Territoires vendômois, sur la base de requêtes ciblées et en conformité avec la réglementation en vigueur, sera une autre opportunité pour servir cet objectif.

#### ***Favoriser une prise en charge transversale des enfants en situation de handicap***

La rencontre entre les acteurs éducatifs a permis de constater que l'inclusion des enfants porteurs de handicap est un objectif partagé par tous. Cette ambition se heurte toutefois à deux obstacles. Le premier étant la méconnaissance par les nombreuses structures spécialisées de la richesse de l'offre extrascolaire proposée sur le territoire, le deuxième étant l'hétérogénéité de l'identification et de la prise en charge des enfants porteurs de handicap entre les différents temps, scolaire, périscolaire, extrascolaire.

Pour remédier à cet état de fait la communauté d'agglomération Territoires vendômois souhaite développer les actions suivantes avec ses partenaires :

- Création d'un groupe permanent de coordination éducation nationale, acteurs du handicap, ALSH, Accueil Jeunes, permettant la rencontre des acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant et favorisant les échanges sur les situations individuelles pour des prises en charge plus efficaces ;
- Création au sein de la collectivité d'un protocole d'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures de Territoires vendômois avec mise en place d'une dotation complémentaire en termes de moyens humains par le biais de l'emploi d'un service civique

### ***Tendre vers une réelle égalité d'accès à l'offre éducative***

Avec 21 équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, la communauté d'agglomération territoires vendômois peut s'enorgueillir d'une offre conséquente et relativement diversifiée. Elle est toutefois répartie de manière très hétérogène avec trois communes concentrant 15 de ces équipements et un sous équipement patent au sud de la communauté d'agglomération qui apparaît pourtant comme étant le territoire le plus jeune de Territoires vendômois.

Pour pallier à cette difficulté la communauté d'agglomération souhaite prendre des mesures visant à la fois à renforcer son maillage d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire et à favoriser les conditions de mobilité des structures intervenant sur les différents temps de l'enfant.

Concrètement Territoires vendômois souhaite durant la période de ce projet éducatif :

- **aménager une nouvelle bibliothèque communautaire dans le sud de la communauté d'agglomération à Saint-Amand-Longpré ;**



Elle envisage également :

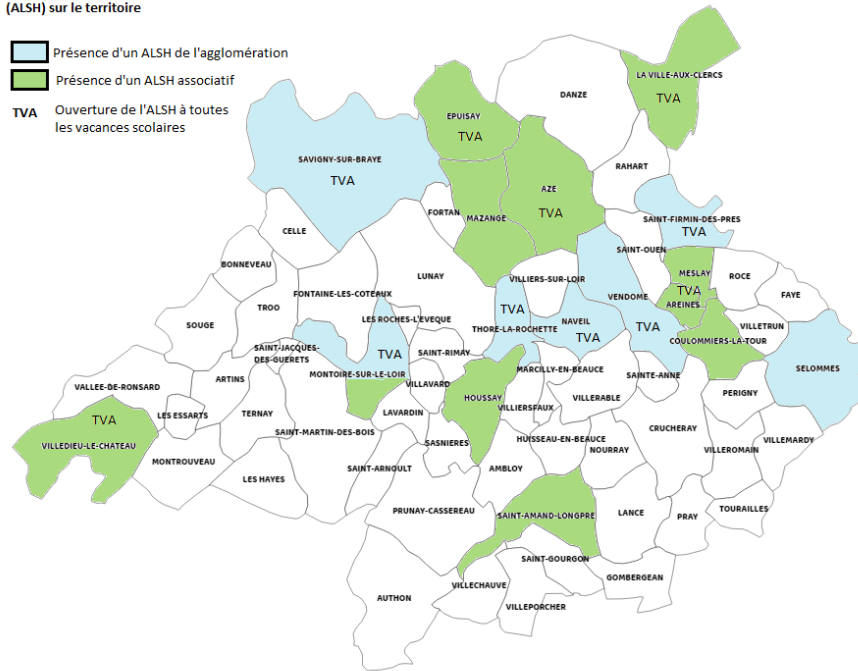
- d'engager un dialogue avec la mairie de Saint-Amand Longpré pour la création avec un concours de la communauté d'agglomération, d'un gymnase au sein de la commune, afin de doter tous les pôles principaux et secondaires de la communauté d'agglomération d'équipements sportifs permettant de conduire une politique homogène en faveur de la promotion du sport ;
- de se doter de moyens d'action ( dotations versées aux communes, marché à bon de commande auprès d'un prestataire, ou acquisition d'un véhicule) permettant de garantir à toutes les écoles du territoire un niveau minimal et égal d'accès aux structures sportives, culturelles et éducatives gérées par Territoires vendômois. ;
- d'acquérir 4 minibus supplémentaires de 9 places et les mettre à disposition des ALSH de territoires vendômois gérés ou soutenus par la communauté d'agglomération afin de renforcer les solutions de mobilité sur le temps extrascolaire.

### ***Renforcer l'attractivité des ALSH de Territoires vendômois***

Avec 17 accueils de loisirs sur son territoire le réseau des ALSH de la communauté d'agglomération peut sembler d'une densité satisfaisante et ne pas pâtir de la diversité des modes de gestion en vigueur (régie directe, association, SIVOS). Une étude plus approfondie de la situation peut conduire à relativiser ce diagnostic. La répartition des ALSH sur le territoire de la communauté d'agglomération montre en effet une hétérogénéité de la répartition des structures avec à nouveau une moindre présence dans le sud de la communauté d'agglomération. De plus sur les 17 ALSH de la communauté d'agglomération, seuls 11 sont ouverts à toutes les vacances induisant une inégalité d'accès à ce service éducatif essentiel pour les familles sur le temps extrascolaire.

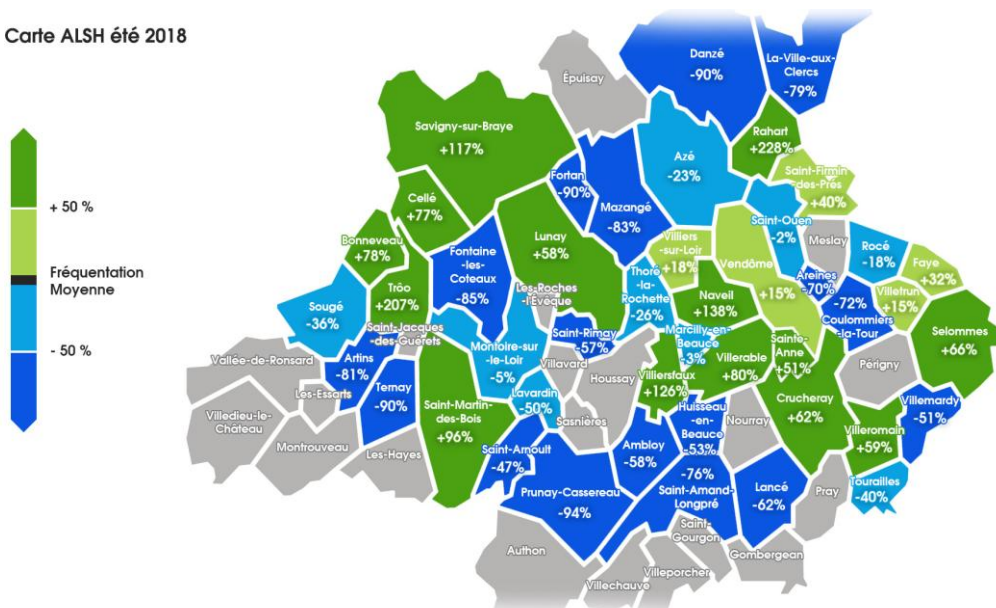
Localisation des accueils de loisirs (ALSH) sur le territoire

-  Présence d'un ALSH de l'agglomération
-  Présence d'un ALSH associatif
- TVA** Ouverture de l'ALSH à toutes les vacances scolaires



L'enquête Famille corrobore cette hypothèse avec la moitié des communes affichant une sous fréquentation de plus de 10 % par rapport à leur poids démographique, une large frange sud de la communauté d'agglomération d'Authon à Selommès étant dans cette situation.

Carte ALSH été 2018



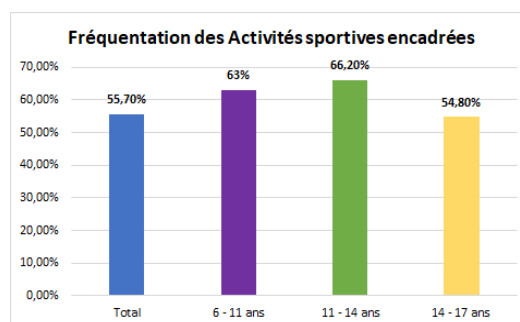
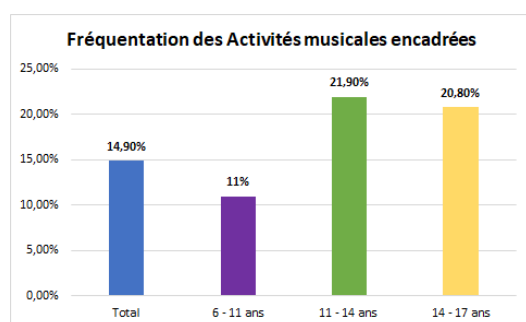
Par ailleurs les premières réflexions relatives au projet éducatif se sont engagées à l'hiver 2019 sur le constat d'une baisse de la fréquentation de ces structures particulièrement sensible dans les sections maternelles. Cette évaluation a conduit les acteurs à réfléchir à la question de l'attractivité des ALSH et à pointer la question de l'accès aux ressources culturelles et sportives du territoire comme une problématique centrale. Le temps extrascolaire semble en effet beaucoup moins massivement investi que le temps scolaire par les structures culturelles et sportives.

En vertu de cette analyse la communauté d'agglomération souhaite dans le cadre de ce projet éducatif :

- favoriser la fréquentation des ALSH dès le plus jeune âge possible ( 3 ans) en poursuivant les projets passerelles entre les établissements d'accueil du jeune enfant et les ALSH, en initiant des échanges avec les associations de parents des EAJE et en mettant en place des temps d'animation du RAM itinérant au sein des ALSH en site propre ( ceux qui ne sont pas accueillis au sein d'un école)
- garantir la pérennité des accueils de loisirs existant en établissant des conventions pluriannuelles avec les associations et SIVOS gestionnaires de ces structures
- établir des plans d'actions spécifiques avec les délégataires de service public de Territoires vendômois dans le domaine culturel pour une meilleure prise en compte des temps extrascolaires ;
- développer les coopérations avec la direction des écoles de Territoires vendômois
- affecter du temps disponible des éducateurs sportifs de Territoires vendômois pour des créneaux réguliers d'intervention au sein des ALSH.
- étendre les créneaux disponibles au sein des équipements sportifs communautaires (rappel de la gratuité des piscines et du centre aquatique), et dialoguer avec les communes pour parvenir à un résultat similaire au sein des équipements municipaux ;
- mettre en place un nouveau système de conventionnements avec les associations permettant de créer des animations mêlant des fréquentations sur inscription et la venue de groupes d'enfants issus des ALSH.

### ***Agir pour résorber les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et sportives***

Avec un taux culminant à 55% pour les activités sportives encadrées, les pratiques culturelles et sportives libres et régulières des enfants constituent la première des activités éducatives, celles auxquelles il semble par ailleurs les plus attachés puisque leur fréquentation persiste après 11 ans, là où toutes les autres baissent de manière significative.



L'accès est toutefois contrasté entre les activités sportives dont la pratique est possible sur tout le territoire grâce à la qualité du maillage associatif, et les activités artistiques qui apparaissent comme sous-fréquentées dans le sud et l'ouest de la communauté d'agglomération et qui sont polarisées sur les villes de Vendôme, Montoire et Savigny-sur-Braye.

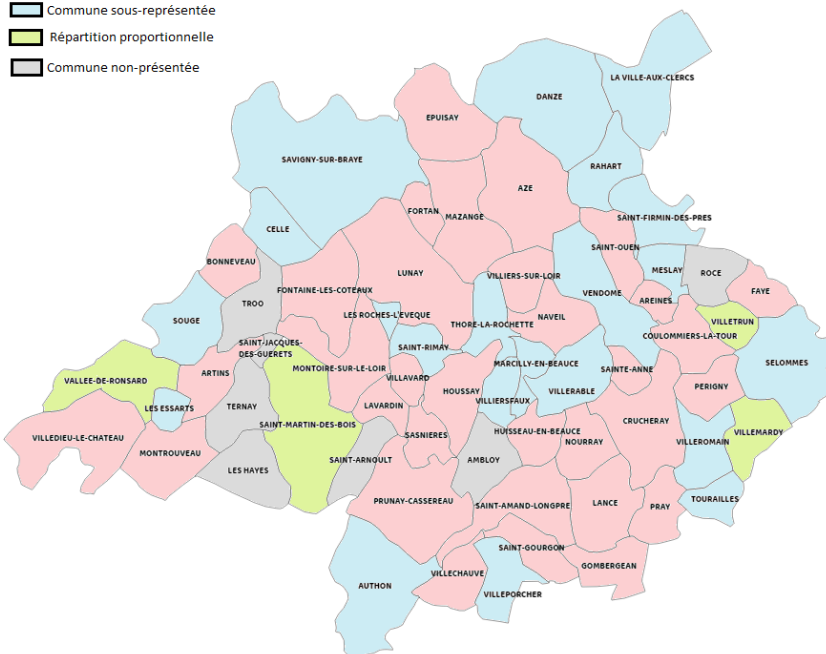
Fréquentation Activités musicales encadrées

- Commune sur-représentée
- Commune sous-représentée
- Répartition proportionnelle
- Commune non-représentée



Fréquentation Activités sportives encadrées

- Commune sur-représentée
- Commune sous-représentée
- Répartition proportionnelle
- Commune non-présentée





Par ailleurs la possibilité d'accéder à ces pratiques dès l'âge de 3 ans est réduite dans le cas des pratiques sportives et très difficile pour les pratiques artistiques avec une quasi-absence d'offres sur le territoire.

Les activités sur inscription proposées par la communauté d'agglomération restent très largement sur-fréquentées par les habitants de Vendôme et de son aire urbaine, en raison de leur localisation exclusive à Vendôme (à l'exception des activités aquatiques) et de l'absence de solutions de mobilité associées.

Inversement la carte de fréquentation des bibliothèques, apparait comme la plus homogène de toutes celles liées aux pratiques éducatives et montre l'importance d'un maillage serré d'équipements communautaires.

Au regard de ces différents éléments d'analyse et de la concertation avec les acteurs éducatifs, la communauté d'agglomération souhaite dans le cadre de son projet éducatif :

- mettre en place une politique de coopération d'ensemble des acteurs éducatifs avec la direction de la lecture publique avec des accueils personnalisés de groupes sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires ;
- créer des stages musique organisés par Territoires vendômois à destination des 5-6 ans pour les sensibiliser à l'offre d'enseignement musical qui est accessible dès 6 ans au sein des écoles de musique ;
- organiser des activités sport vacances sur l'ensemble du territoire communautaire en s'appuyant sur le réseau d'équipements gérés par Territoires vendômois

Elle souhaite également inscrire le renforcement du maillage d'équipements sportifs et culturels au cœur de sa politique d'investissement en prévoyant les projets suivants :

- étudier la faisabilité d'un soutien à la création d'un gymnase dans le sud de la communauté d'agglomération ;
- mise en conformité de l'école de musique pour l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- modernisation et extension des salles d'enseignement de la danse ;

### ***Organiser des événements Enfance Jeunesse pour tous sur le territoire***

La création d'événements à destination des enfants, des jeunes et de leur famille est une composante à part entière de la politique éducative de la communauté d'agglomération. Ces manifestations cherchent à atteindre un double objectif :

- animer l'ensemble du territoire communautaire grâce à une capacité aisée de déploiement dans toutes les communes,
- et être la vitrine de l'action éducative conduite par la communauté d'agglomération.

Dans le cadre de son projet éducatif 2020-2024, la communauté d'agglomération souhaite amplifier ce mouvement en développant la transversalité entre l'ensemble des directions et acteurs soutenus par la communauté d'agglomération et en renforçant et en améliorant l'efficacité de sa communication autour de ces manifestations.

### ***Effectuer à 9 ans la transition entre les structures Enfance Jeunesse***

Les acteurs agissant dans le domaine de l'enfance et dans celui de la jeunesse s'accordent sur le fait que l'âge de 9 ans constitue un moment charnière dans la fréquentation des structures extrascolaires. Il s'agit en effet de celui où les parents ne considèrent plus comme nécessaire d'avoir besoin d'un mode de garde pour leur enfant. L'enjeu est d'importance puisque 85 % des répondants à l'enquête Famille cite cet impératif comme critère premier d'utilisation.

De fait la diminution de la fréquentation des ALSH apparaît comme massive à cet âge puisque elle évolue selon les résultats de l'enquête Famille de 45,7 % pour les 6-9 ans à 34,1 % pour les 9-11 ans alors que les accueils jeunes qui constituent à partir de 9 ans l'autre forme d'accueil régulier des enfants et des jeunes n'apparaissent fréquentés que par 5,2 % des préadolescents de cette tranche d'âge.

L'ouverture à cet âge des animations itinérantes sur inscription fréquentées par 31,9 % des 9-11 ans offre des solutions de substitution par définition ponctuelles, mais qui rencontrent un fort succès et dont l'extension de la fréquentation à l'ensemble du territoire communautaire représente un des enjeux forts de ce projet éducatif.

Les points rencontre Jeunes qui constituent une autre forme d'animation itinérante peuvent également apparaître comme une alternative intéressante, car en proposant dans les communes un temps d'animation toutes les semaines ils permettent d'inscrire dans le temps la relation éducative avec les jeunes concernés. C'est d'ailleurs dans les communes où ces points rencontre Jeune fonctionnent avec succès que l'on constate les taux les plus importants de fréquentation des animations itinérantes.

Fort de ces différentes analyses et constats, la communauté d'agglomération souhaite :

- développer les partenariats entre les acteurs scolaires et les structures Jeunesse pour renforcer la notoriété des accueils Jeunes permanents ou ponctuels dans les communes qui en sont dotées ;
- poursuivre et étendre les projets passerelle entre les ALSH et les accueils Jeunes ;
- aménager en fonction des besoins de nouveaux points rencontre Jeunes sur le territoire de la CATV (par voie de création ou de substitution) particulièrement dans le sud de la communauté d'agglomération ;
- proposer aux vacances d'été (les quatre premières semaines), aux vacances d'automne, de Noël, d'hiver et de printemps des animations sur inscription prévoyant le transport à la demande au départ de chaque commune.

**POUR LES PLUS DE 11 ANS**

**PERMETTRE  
À CHAQUE JEUNE  
DE DEVENIR ACTEUR  
DE SON TERRITOIRE**

## **Permettre à chaque jeune de devenir acteur de son territoire**

L'âge de 11 ans constitue un tournant chez les enfants et les jeunes avec l'entrée dans l'adolescence marquée par de nombreuses évolutions physiques et psychologiques. Un âge qui est défini selon l'organisation mondiale de la santé comme « une période de préparation à l'âge adulte allant de 10 à 19 ans au cours de laquelle ont lieu des étapes clés du développement ».

L'organisation éducative prend en compte cette évolution avec sur le temps scolaire le passage au collège à 11 ans, et sur le temps extrascolaire des propositions nouvelles permettant des fréquentations libres et des démarches éducatives favorisant l'accompagnement de projet et la recherche d'autonomie.

La communauté d'agglomération Territoires vendômois souhaite toutefois se fixer un objectif qui dépasse la simple aspiration individuelle à l'autonomie en y ajoutant une dimension spécifique invitant les jeunes à devenir acteur de leur territoire. Il s'agit de reconnaître que l'appropriation d'un territoire par ses jeunes populations est un élément fort de la pérennité de son attractivité, dans une communauté d'agglomération qui reste marquée par un vieillissement supérieur aux moyennes départementales, régionales et nationales.

Afin de réfléchir à l'évolution de ses politiques publiques en faveur des jeunes, la communauté d'agglomération s'est appuyée sur le retour des fiches actions émanant des structures Jeunesse de Territoires vendômois et de ses partenaires, sur l'exploitation des données d'activités et des résultats de l'enquête Famille, ainsi que sur une enquête spécifique auprès des jeunes conduite sur la base d'un contact direct avec 278 répondants de 9 ans et plus.

L'objectif de cette enquête était d'identifier le niveau de connaissance et d'appropriation des services qui sont dédiés aux jeunes, mais également de cerner leurs aspirations et leurs besoins au regard de l'utilisation de leurs temps libre.

Sur la question de la notoriété et de la fréquentation des structures, les résultats de l'enquête apparaissent comme cohérents avec ceux de l'enquête Famille et montrent que ce sont les médiathèques et les associations sportives qui sont les services à la fois les plus utilisés et les plus connus par les jeunes. La qualité du maillage de ces équipements sur le territoire expliquent sans doute ces résultats. L'enquête montre également que les structures et équipements de prévention santé et d'accès au droit sont très largement méconnus des jeunes, puisque près de 70 % d'entre eux ne peuvent citer aucune des structures existant sur le territoire.

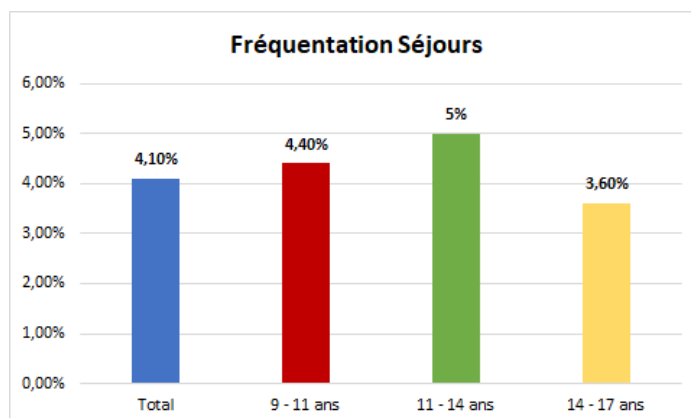
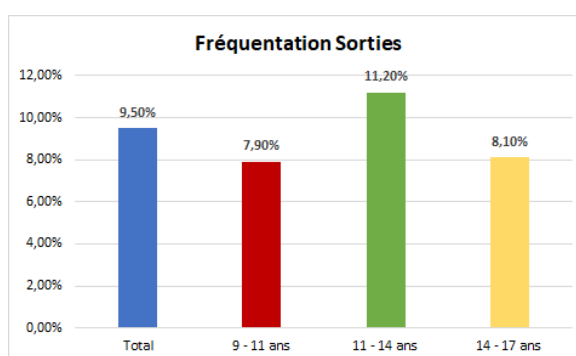
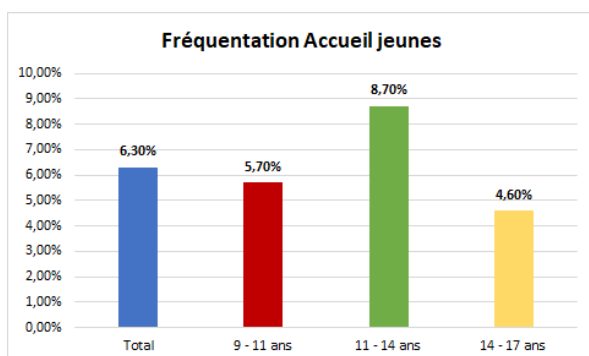
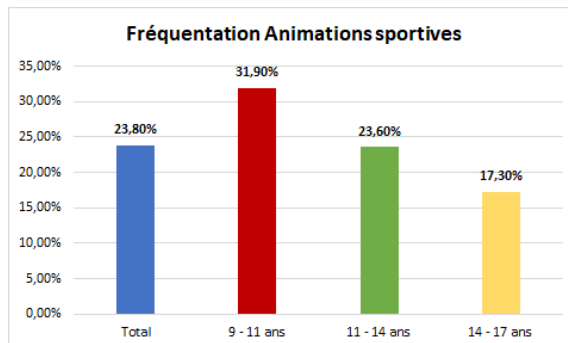
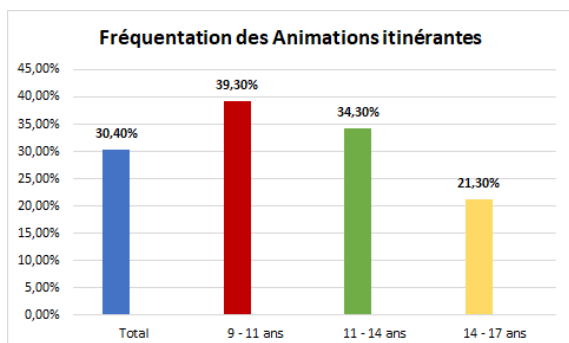
Cette difficulté doit être corrélée avec ( malgré une hausse de sa fréquentation) le niveau encore assez bas de connaissance (27%) et d'utilisation (16,9%) du Transfo , qui a vocation à orienter les jeunes vers ces structures de prévention, et surtout avec l'hétérogénéité de la fréquentation de cet équipement par les habitants du territoire dont attestent les résultats de l'enquête Famille.

L'enquête a également apporté des éléments de connaissance intéressants sur l'utilisation du temps libre des jeunes avec un développement exponentiel de l'exposition aux écrans, qui représente plus de la moitié des occupations principales à domicile, et un niveau d'équipement numérique proche de la complétude (seuls 2% des répondants n'ont ni ordinateur, ni tablette, ni téléphone portable).

De la même manière, seuls 13,3 % des jeunes n'utilisent aucun réseau social.

Lorsqu'ils sont à l'extérieur de leur domicile, les jeunes plébiscitent les sorties avec les amis et les pratiques sportives, ces dernières apparaissant comme les activités préférées des jeunes.

Ces données s'avèrent évidemment précieuses pour comprendre les dynamiques globales de fréquentation des activités éducatives qui cumulent une hétérogénéité territoriale à une baisse constante de participation au fur et à mesure de l'avancée dans l'âge des jeunes.



Confrontés aux retours effectués par les acteurs dans le cadre des fiches action, les différents éléments d'analyse dessinent un paysage marqué par une insuffisante spécialisation des activités dédiées aux adolescents de plus de 14 ans, et la nécessité de poursuivre le déploiement des dispositifs permettant d'aller vers les jeunes sur tout le territoire, en optimisant le niveau d'information apporté à chacun d'entre eux.

Au regard de ce diagnostic le projet éducatif de Territoires vendômois a permis d'identifier 6 champs d'action :

- **Une extension des formes d'action consistant à aller vers les jeunes dans l'espace public physique et numérique;**
- **Une relocalisation des accueils jeunes pour mieux s'adapter aux besoins de ce public ;**
- **Le renforcement des solutions de mobilité offertes aux jeunes ;**
- **La création d'une offre dédiée aux plus de 14 ans et ouverte aux jeunes adultes ;**
- **Le développement des démarches inscrivant les jeunes dans des démarches citoyennes et de développement de projets autonomes ;**
- **La refonte et l'amélioration du Pass activ jeune.**

#### **L'extension des formes d'action consistant à aller vers les jeunes :**

Les échanges avec les acteurs travaillant en direction des jeunes sur le territoire ont mis en évidence la généralisation des formes d'action consistant à aller vers les jeunes dans l'espace public et numérique. Cette tendance de fond résulte du constat d'une efficacité toujours décroissante de la communication institutionnelle en direction des jeunes, et de la nécessité d'une interaction directe pour répondre à la diversité des demandes adressées par ce public en direction des institutions.

L'optimisation de cette relation directe avec les jeunes est donc apparue comme devant être une des priorités du projet éducatif avec quatre pistes d'action :

- Une augmentation du déploiement des dispositifs d'information jeunesse ;
- Une amélioration de la communication entre les acteurs du territoire par le biais de la création d'un groupe de travail permanent permettant à tous les professionnels de dépasser le simple cadre de la communication des actions de leur structure dans le cadre des échanges avec les jeunes ;
- La nécessité d'investir le champ numérique pour élargir les possibilités d'échanges avec les jeunes, et de le faire dans le cadre déjà éprouvé des promeneurs du net proposé par la CAF 41 ;
- La pertinence de mutualiser les moyens des acteurs du territoire pour créer des actions, événements et manifestations spécifiquement dédiés aux jeunes, et plus particulièrement aux plus de 14 ans et aux jeunes adultes.

En vertu de ces éléments d'analyse la communauté d'agglomération souhaite dans le cadre de son projet éducatif conduire les actions suivantes :

- la mise en place de permanences information jeunesse dans l'ensemble de la communauté d'agglomération, par le biais de présences au sein du réseau France Service et de l'ensemble des établissements scolaires du secondaire ;
- la mise en place d'une formation collective de l'ensemble des animateurs sur les thématiques de l'information jeunesse, afin d'optimiser l'efficacité des permanences effectuées par la direction Enfance Jeunesse au sein des collèges, lycées, accueils jeunes et événements ;
- la création d'un point rencontre jeunes itinérant par l'acquisition d'un véhicule aux couleurs de Territoires vendômois. (animations et informations à destination des jeunes et de leurs familles) ;
- la création d'une instance de pilotage des promeneurs du net pour harmoniser les contenus partagés et les modalités d'échange avec les jeunes sur les réseaux sociaux.

### **L'interrogation sur la localisation de nos accueils jeunes au regard des lieux de présence des jeunes dans l'espace public**

La nécessité de développer les opportunités d'échange et de contact avec les jeunes, a évidemment conduit à évaluer le fonctionnement des 5 accueils jeunes de la communauté d'agglomération gérés de manière unifiée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Ces équipements ouverts toute l'année constituent en effet les premiers lieux ressources pour la direction Enfance Jeunesse, ceux à partir desquels doivent émerger les processus de co-construction des activités avec les jeunes, première étape avant l'accompagnement des projets de jeunes, puis leur autonomie.

Les constats sont les suivants :

- la fréquentation de l'accueil jeune au sud de Vendôme voit sa fréquentation baisser en raison de son enclavement et de la diminution du public jeune au sein du quartier de la Pierre Levée (vieillesse ou trop grande mobilité des ménages) ;
- celle du centre culturel connaît au premier semestre 2019 un cycle de fréquentation à la baisse particulièrement sensible pour les 14 ans et plus, malgré la présence dans le quartier du principal lycée de l'arrondissement ;
- la réouverture de la maison des jeunes de Savigny-sur-Braye en septembre 2018 après une fermeture d'un an s'est accompagnée de la reconstitution d'un niveau stable de fréquentation proche de ceux constatés avant la fermeture de l'équipement ;
- la fréquentation de la maison des jeunes de Montoire-sur-le-Loir reste également globalement stable avec notamment le maintien d'une présence significative de lycéens (lycée Sainte Cécile, lycée agricole) sur le temps de la pause méridienne.

Par ailleurs les résultats de l'enquête auprès des 9 ans et plus, mais également les retours des professionnels confirment une attente quant à la création d'un accueil Jeune au centre de Vendôme qui serait un lieu d'animation mais aussi et surtout un lieu de rencontre accessible librement et gratuitement. L'activité consistant à voir des amis est en effet la plus citée (37,1%) dans le questionnaire jeunesse pour celles réalisées par les jeunes en dehors de chez eux.

Au regard de ces différents éléments de diagnostic, Territoires vendômois engage dans le cadre de son projet éducatif 2020-2024 la mise en œuvre d'une étude de faisabilité pour la création d'un accueil libre en centre ville qui se substituerait à celui du quartier de la pierre levée. Elle souhaite aussi exploiter, sous une forme qui reste à déterminer, les opportunités d'animation et d'échanges avec les jeunes offertes par le centre social CAF ( dont la gestion va être reprise par la communauté d'agglomération) qui se situe à quelques dizaines de mètres du seul lycée public polyvalent de l'arrondissement fréquenté par plus de 1 200 élèves.

### **Le renforcement des solutions de mobilité offerte aux jeunes**

Avec 19,1 % de réponses, l'éloignement des activités par rapport aux domiciles des jeunes apparaît comme l'une des deux premières raisons expliquant la non fréquentation des activités éducatives. Les problématiques de mobilité sont également citées par les élus comme un des 5 faits marquants concernant la demande des familles et des jeunes sur leur territoire. Au niveau départemental l'enquête conduite par la CAF auprès des 15-25 ans (1508 répondants) indique que 56% des jeunes ont souvent ou ponctuellement renoncé à des activités pour des raisons de mobilité.

Les réflexions au sein des groupes de travail du projet éducatif de Territoires vendômois se sont orientées dans deux directions pour résoudre cette difficulté, la première pour envisager dans quelle mesure les activités organisées par la communauté d'agglomération pouvaient se rapprocher de tous les publics, la seconde pour imaginer la création de nouvelles solutions de mobilité pour les jeunes.

Au titre de la première orientation, différentes actions et projets ont déjà été évoquées dans ce document (nouvelle médiathèque, interrogation sur la création d'un gymnase dans le sud de l'agglomération, nouveaux Points Rencontre Jeune, réouverture de la maison des jeunes de Savigny-sur-Braye, Déploiement de l'information Jeunesse sur l'ensemble du territoire dans le cadre du réseau France Services ...), alors qu'au titre de la seconde l'expérimentation conduite durant les quatre premières semaines des vacances d'été avec le transport au départ de chaque commune s'est avérée concluante et constitue une initiative à généraliser. Les mobilités libres des jeunes sont aussi à encourager pour notamment faciliter la fréquentation de l'offre éducative située à Vendôme.

Par ailleurs, plusieurs acteurs ont relevé que les dispositifs d'aide à la mobilité étaient peu ou pas connus, qu'il s'agisse de la mobilité très locale (par exemple le potentiel de la carte Move), ou internationale (dispositifs de mobilité européenne par exemple).



Au regard de ces éléments de diagnostic, la communauté d'agglomération envisage dans le cadre du projet éducatif 2020-2024 :

- L'acquisition de 2 minibus pour l'extension aux vacances d'automne, d'hiver et de printemps du transport au départ de chaque commune pour les animations itinérantes ;
- Le soutien à la création par les communes limitrophes de Vendôme de lignes virtuelles le mercredi après-midi, permettant d'améliorer l'autonomie des jeunes pour la fréquentation des animations culturelles et sportives encadrées.
- Une sensibilisation des acteurs de la jeunesse sur les dispositifs de mobilité locaux (Rémi, Move etc)
- Une aide matérielle au départ en séjours (prêt de tentes etc.)
- Le développement de l'information du dispositif euro desk, via le Transfo (qui est labellisé)
- L'étude de l'accueil d'un jeune européen en Service Volontaire européen (ou équivalent) pour promouvoir ces dispositifs par l'exemple aux pairs

### **Création d'une offre dédiée aux plus de 14 ans et ouverte aux jeunes adultes**

La diminution de la fréquentation des activités à destination de la jeunesse organisées par Territoires vendômois (voir page 16) constatée à partir de 14 ans s'inscrit dans un mouvement de fond. Les échanges avec les acteurs éducatifs ont ainsi permis de constater des difficultés de recrutement récentes pour les cours de théâtre à destination des adolescents (Wish association) ou l'impossibilité ces dernières années de mobiliser des lycéens pour la prise d'abonnements spécifiques durant la saison culturelle. Dans le domaine sportif la fréquentation des équipements aquatiques apparaît également à la baisse pour les jeunes de plus de 14 ans. Ce diagnostic local a par ailleurs été réalisé au moment où la difficulté de toucher certains adolescents était également constatée au niveau national avec la mise en place du dispositif des « invisibles ». Les travaux du conseil interministériel d'orientation des politiques de jeunesse ont en effet abouti à la mise en place d'un appel à projets piloté par la direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) , visant à la formation et à l'accompagnement vers l'emploi d'un million de jeunes et d'un million de demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans peu qualifiés. L'objectif est de prendre contact avec eux et de les remobiliser en les mettant en contact avec les institutions sociales ou le service public de l'emploi.

Localement, la mission locale du Vendômois s'était portée candidate pour piloter ce projet dans le vendômois, et la communauté d'agglomération avait accepté de faire partie du consortium qui l'avait assisté localement pour atteindre les objectifs suivants :

- Assurer la coordination entre tous les acteurs et fluidifier les échanges d'informations en s'appuyant sur l'existence d'un partenariat solide et efficace;
- Sensibiliser et mobiliser sur tout le territoire les acteurs locaux (mairies, associations sportives / culturelles, associations de jeunes...) susceptibles de côtoyer ces jeunes non connus ;
- Mettre en œuvre une communication adaptée au public cible en utilisant les outils les plus appropriés à leurs modes de communication (réseaux sociaux, vidéos...);
- Organiser sur le territoire des temps de rencontres et d'échanges en s'appuyant sur des manifestations existantes à caractère sportif, culturel, citoyen ou en créant des événements ;
- « Allez vers » : se rendre là où les jeunes se trouvent.

Dans ce contexte, le groupe de travail du projet éducatif spécifique aux 14 ans et plus s'est réuni pour imaginer comment renforcer l'attractivité des actions conduites sur le territoire en direction de ce public, et comment ne pas rompre le contact avec ce dernier au moment de la majorité. L'objectif est de créer un continuum d'intervention entre les acteurs permettant d'accompagner les jeunes vers toutes les formes d'autonomie

Au regard des conclusions de ce groupe de travail, la communauté d'agglomération Territoires vendômois préconise les actions suivantes dans le cadre de son projet éducatif :

- Création d'une nouvelle offre autour des propositions suivantes :
  - séjours en France et à l'étranger ;
  - sorties culturelles et sportives dédiées à la tranche d'âge, avec notamment la création de sorties week-ends ;
  - soutiens aux initiatives de jeunes (projet) conduites de manière libre ou dans le cadre d'un appel à projets thématiques ;
  - chantiers internationaux (départ ou accueil).
- Mise en place d'un cadre juridique permettant la fréquentation des structures et animations Enfance Jeunesse de la communauté d'agglomération par les jeunes adultes (Accueil Jeune, Séjours, Animations...)
- Accueil d'un jeune en Service civique pour promouvoir ces dispositifs par l'exemple aux pairs
- Assurer la coordination entre tous les acteurs et fluidifier les échanges d'informations en matière de dispositifs dédiés à la Jeunesse.

## **Développement des démarches inscrivant les jeunes dans des démarches citoyennes et de projets autonomes :**

L'autonomie est l'un des fils directeurs de l'ensemble du projet éducatif de Territoires vendômois. A l'approche de la majorité, le parachèvement de cette politique doit conduire les professionnels éducatifs de l'agglomération à donner aux jeunes la possibilité d'organiser eux-mêmes leur activité. Cette démarche d'accompagnement de projet doit toutefois s'inscrire dans un cadre citoyen et concerner prioritairement des actions d'intérêt général réalisées au sein de la communauté d'agglomération. C'est le sens du dispositif déjà éprouvé d'accompagnement des projets de jeunes conduit durant dix ans au sein de la communauté du pays de Vendôme et repris en 2019 par Territoires vendômois sur le thème « près de chez moi, je fais quoi ».

Les réflexions du groupe de travail dédié aux 14 ans et plus, ont par ailleurs permis de prendre connaissance des expériences conduites sur d'autres territoires visant à sensibiliser les jeunes aux gestes citoyens en contreparties d'aides de la collectivité pour l'accomplissement de projets individuels ou collectifs de jeunes.

Au regard de ces réflexions, la communauté d'agglomération Territoires vendômois souhaite dans le cadre de son projet éducatif 2020-2024 :

- Poursuivre l'organisation chaque année d'un appel à projet thématique (11-30 ans) mobilisant l'ensemble des acteurs jeunesse du territoire et relayé par une campagne de communication de la collectivité ;
- Envisager d'accompagner aussi toutes les actions et initiatives de jeunes et se tenir prête à les accompagner de manière matérielle, méthodologique et éventuellement financière, même si elles n'entrent pas dans le champ de la thématique annuelle de l'appel à projets ;
- Travailler spécifiquement à l'accompagnement de projets pour les départs en vacances des jeunes en incitant notamment les jeunes fréquentant les séjours de Territoires vendômois à entrer dans cette dynamique ;
- Expérimenter un dispositif visant à inciter les jeunes à réaliser des actions citoyennes (dans un cadre fixé par la collectivité) en leur apportant en contrepartie des aides pour l'accomplissement de leur projet individuel ou collectif.

## **Refonte et amélioration du Pass activ jeune**

Les réflexions engagées dans le cadre du projet éducatif ont mis en évidence la nécessité d'une plus grande transversalité dans la relation que souhaite entretenir la communauté d'agglomération avec les jeunes de son territoire.

Les aides apportées au titre du transport, la gratuité des médiathèques, les services proposés par le Transfo, la possibilité d'accéder gratuitement à 5 accueils jeunes permanents et 6 points rencontre Jeune, les nombreuses animations gratuites organisées par la direction Enfance Jeunesse ou la direction des sports de la communauté d'agglomération font l'objet de démarches séparées, avec évidemment une déperdition des impacts de communication, et l'impossibilité par le public bénéficiaire d'appréhender la cohérence globale de l'action de Territoires vendômois.

Pour remédier à cet état de fait, a été proposée une refonte du Pass Activ Jeune pour en faire la concrétisation de l'ensemble des possibilités qu'offre la communauté d'agglomération aux jeunes de son territoire. En cohérence avec les réflexions conduites sur la nécessité d'assurer un continuum éducatif vers les jeunes adultes, il a été proposé d'étendre ce nouveau Pass activ Jeune aux 18-25 ans du territoire.

Dans le cadre de son projet la communauté d'agglomération propose les actions suivantes

### **Sur le Pass activ Jeune actuel :**

- maintien du Pass Activ'Jeune pour accéder aux structures et aux animations, mais extension du nombre d'animations accessibles avec uniquement le Pass Activ Jeune ;
- extension des prestations attachées au Pass Activ Jeune (recherche d'un opérateur privé pour des promotions associées à la détention du Pass Activ Jeune, inscription au Transfo, carte de transport gratuite pour ceux ne bénéficiant pas déjà de ce service par le biais de la carte transport scolaire, billets gratuits pour spectacle et concerts dans le cadre d'un partenariat avec les délégataires de service public) ;
- matérialisation du Pass Activ Jeune avec délivrance d'une carte imprimée au verso avec l'identité et la photo du détenteur et au verso un espace dédié au partenaire privé.
- **Extension du Pass Activ Jeune pour les 18-25 ans avec les prestations suivantes:**
  - accès aux structures Jeunesse et à certaines animations ;
  - billets gratuits pour spectacle et concert dans le cadre d'un partenariat avec les délégataires de service public ;
  - inscription sans formalités nouvelles au Transfo ;
  - carte de transport gratuite.